

L'EMPIÈTEMENT PRAGMATIQUE EST-IL PRAGMATISTE ?

Mélanie Sarzano

(Université de Zurich)

Introduction

L'empiètement pragmatique (« pragmatic encroachment » en anglais) est une théorie épistémologique récente, allant à contre-courant des thèses traditionnelles selon lesquelles *savoir* est une affaire purement épistémique : comprenez par-là que les notions épistémiques telles que la connaissance, la justification ou la rationalité des croyances dépendent uniquement de leur relation à la vérité. Prenez n'importe quelle définition de la connaissance comme exemple, telle que la définition tripartite selon laquelle savoir revient à avoir une croyance vraie justifiée. Cette analyse de la connaissance, ainsi que la plupart de ces concurrentes, offrent une analyse du concept de connaissance en des termes purement épistémiques, c'est-à-dire qu'aucune d'elle n'intègre, à sa définition, de facteurs *pratiques*. Aucune d'elle par exemple, ne mentionne qu'il faille que la croyance en question soit utile, ou qu'elle maximise le bien-être de celui qui la tient, ni encore que le sujet qui tient la croyance doit se trouver dans telle ou telle situation pratique pour être en position de savoir. La connaissance n'est, selon l'approche traditionnelle, qu'une question de croyance et de vérité, et de la manière dont la première se trouve liée à la seconde. L'idée selon laquelle les facteurs normatifs qui définissent la connaissance, ou tout autre concept épistémique, sont des facteurs purement épistémiques ou liés à la vérité (« truth-related ») est ce qu'on appelle le « purisme » (Fantl & McGrath 2002) ou « l'intellectualisme » épistémique (Stanley, 2005).¹

Dans un chapitre intitulé « Pragmatic Encroachment and Epistemic Value » (2009) Pascal Engel discute des rapports qu'il existe entre l'empiètement pragmatique et la question de la valeur de la connaissance. Dans la présentation qu'il fait de l'empiètement pragmatique comme thèse et phénomène, il explique :

« [l'empiètement pragmatique] ressemble à une forme de pragmatisme, bien qu'il ne soit pas clair en quel sens cette thèse ressemble aux formes plus traditionnelles de pragmatisme »².

1 Certains auteurs, tel que Kent Bach (2005, 2008, 2010) défend la thèse selon laquelle la connaissance requiert une croyance confiante, où la confiance semble être un facteur psychologique plutôt que normatif.

Dans la note de bas de page qui suit cette phrase, il ajoute : « je n'examinerais pas comment la thèse de "l'empiètement pragmatique" est liée à ces formes plus traditionnelles de pragmatisme ». Ces deux mentions des rapports entre l'empiètement pragmatique et le pragmatisme suggèrent que Engel soupçonne l'empiètement pragmatique d'être une forme de pragmatisme.

Dans cet article, j'examinerais plus précisément cette idée et argumenterais en faveur du fait que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'empiètement pragmatique n'est pas forcément une thèse pragmatiste au sens où l'entend Engel.

C'est donc dans ce but que je commencerais par présenter l'empiètement pragmatique dans ses grandes lignes (section 1.), puis exposerais différentes versions du pragmatisme (section 2.). Finalement, je proposerais certains arguments en faveur de l'idée selon laquelle l'empiètement pragmatique n'est pas forcément pragmatiste au sens où Engel semble le suggérer (section 3.).

1. Empiètement pragmatique

L'expression « empiètement pragmatique » a initialement été proposée par Kvanvig dans un article du blog *Certain Doubts* (12 Juin 2004) en réponse à une série de travaux soulignant l'influence que certains éléments pragmatiques semblent avoir sur la connaissance ainsi que sur nos attributions de connaissance. Toute l'idée derrière cette thèse est précisément la suivante : que le « pratique empiète sur l'épistémique », l'affecte, ou le ronge.

Le « purisme » (Fantl & McGrath 2002 ; Hawthorne 2004) autrement appelé « l'intellectualisme » (Stanley 2005)³, qui demeure jusqu'à présent la position par défaut en épistémologie, est au contraire l'idée selon laquelle la connaissance dépend uniquement de facteurs épistémiques, des facteurs tels que la vérité, la fiabilité, ou les données en faveur de *p* (« evidence that *p* »). Si l'on prend un cas concret, selon le purisme, le fait que Jeanne sache que le train pour Paris part à 16h34 dépendrait de la quantité de données

-
- 2 Dans la citation originale, Engel (2009, p.3) écrit : « This looks like a form of pragmatism, although it is not clear in what sense it resembles the more traditional forms of pragmatism ». Il pourrait y avoir ambiguïté quant à la manière de comprendre cette phrase, car le démonstratif en début de phrase pourrait se référer à deux thèses différentes : soit à la thèse de l'empiètement pragmatique (qui est l'interprétation que j'en ai faite dans cet article), soit à la thèse de Williamson qui est mentionnée juste avant. J'ai compris le démonstratif comme se référant à la thèse de l'empiètement pragmatique, car cette interprétation me semble aussi soutenue par la note de bas de page qui suit cette phrase et dans laquelle il mentionne le pragmatisme en lien avec l'empiètement pragmatique.
 - 3 Les termes « purisme » et « intellectualisme » sont utilisés par ces auteurs (Fantl & McGrath 2002 ; Stanley 2005) pour désigner la position à laquelle ils s'opposent dans leurs théories.

sur lesquelles sont fondées sa croyance ou sur le fait qu'elle a de bonnes raisons de croire que sa croyance est vraie, sur le fait qu'il est vrai que le train pour Paris part à 16h34, que sa croyance a été formée par un processus fiable, etc. Autrement dit, selon le purisme, ce qui détermine que Jeanne sache que le train pour Paris part à 16h34 dépend uniquement de facteurs qui assurent le lien entre ce qu'elle croit et ce qui est effectivement le cas, et nullement de sa situation pratique (s'il est utile qu'elle possède cette croyance, s'il serait important qu'elle ait une croyance vraie, etc.).

L'empiètement pragmatique rejette cette thèse dite « puriste » (Stanley 2005, Fantl & McGrath 2002, 2007) en faveur de l'idée selon laquelle certains facteurs pratiques déterminent eux aussi si le sujet est en position de savoir. Comme l'écrit Engel (2009) :

« d'après la thèse selon laquelle l'empiètement pragmatique est un phénomène réel et significatif, qu'une croyance constitue ou non de la connaissance dépend, de manière essentielle, de facteurs qui ne sont pas directement liés à la vérité ou de facteurs purement épistémiques, mais de facteurs "pratiques" ».

Cette thèse est souvent motivée – bien que ce ne soit pas l'argument principal en faveur de cette thèse⁴ – par le désir de vouloir expliquer nos intuitions à propos des types de cas suivants (adapté de Engel 2009 lui-même adapté de Fantl & McGrath 2002)⁵ :

Cas 1. Vous aimeriez savoir si le train de Zurich à Paris s'arrête à Strasbourg ou s'il s'agit au contraire d'un train express. Il n'est pas crucial pour vous de savoir s'il s'agit vraiment du train express ou non, bien que vous préféreriez qu'il le soit. Vous demandez l'avis d'une personne attendant sur le quai, il vous répond que le train s'arrête bel et bien à Strasbourg. Vous le croyez. Le train s'arrête effectivement à Strasbourg.

Cas 2. Vous aimeriez savoir si le train de Zurich à Paris s'arrête à Strasbourg ou s'il s'agit au contraire d'un train express. Il est crucial que vous preniez un train qui s'arrête à Strasbourg : vous y avez rendez-vous pour une entrevue dont dépend votre carrière. Vous demandez l'avis d'une personne attendant

4 Stanley par exemple, insiste sur le fait que nos intuitions vis-à-vis de ce type de cas ne constituent pas l'argument principal en faveur de l'empiètement pragmatique. En effet, un argument crucial en faveur de ces thèses est ce qu'on appelle le principe de connaissance-action (« knowledge-action principle » souvent abrégé par « KAP ») d'après lequel il ne faudrait « agir comme si p, seulement si on sait p » (« act on p only if you know p »)

5 Voir les cas d'aéroport de Cohen (1999), les cas de la banque de DeRose (1992) ainsi que ceux de Stanley (2005) pour d'autres cas du même type.

sur le quai, il vous répond que le train s'arrête bel et bien à Strasbourg. Vous le croyez. Le train s'arrête effectivement à Strasbourg.

L'exemple du train en est un parmi d'autres, lesquels ont tous en commun d'être des cas dans lesquels les données possédées par le sujet semblent demeurer stables d'une vignette à l'autre (du cas 1 au cas 2) mais vis-à-vis desquels nos intuitions varient. En effet, alors que nos intuitions semblent indiquer que le sujet du cas 1 sait que le train s'arrête à Strasbourg, nos intuitions nous indiquent aussi le contraire au sujet du cas 2, soit que le sujet n'est pas en position de savoir que le train s'arrête à Strasbourg. Or, si l'on en croit le purisme, nos intuitions devraient être stables, car il semblerait que les facteurs épistémiques ne varient pas d'un cas à l'autre et que les seuls éléments qui varient sont les enjeux pratiques, c'est-à-dire les risques ou conséquences pratiques auxquels le sujet devrait faire face si sa croyance se trouvait être fausse. En effet, alors que dans le premier cas les conséquences pratiques d'une erreur seraient minimales, il n'est pas crucial de savoir si le train s'arrête à Strasbourg, dans le second, ces conséquences seraient désastreuses, car le sujet serait en retard à son entretien et passerait à côté d'une opportunité professionnelle importante.

Prendre au sérieux l'intuition que le sujet ne sait pas que le train s'arrête à Strasbourg dans le cas 2 – c'est-à-dire en déduire que cette intuition révèle quelque chose d'essentiel à propos de la connaissance – revient donc à rejeter le purisme et à accepter que les facteurs pratiques (ici les enjeux pratiques) déterminent eux aussi partiellement si une croyance est une connaissance.⁶ L'empiètement pragmatique, partiellement motivé par ces cas, mais aussi par des principes généraux liant l'action à la connaissance (nous laisserons cependant cela de côté ici), peut donc être défini comme un rejet du purisme selon lequel :

« Pour tout sujet S et S', si S et S' sont dans des positions épistémiques de force identiques vis-à-vis d'une proposition p, et que p est vraie, alors S et S' sont identiques quant à la question de savoir si S et S' sont en position de savoir p » (Fantl & McGrath 2007)

En d'autres termes, selon l'empiètement pragmatique, il n'est pas le cas que si les deux sujets S et S' possèdent les mêmes données, que si S est en position de savoir que p, alors S' est aussi en position de savoir que p car les enjeux pratiques eux aussi participent à

6 Il existe plusieurs versions de l'empiètement pragmatique. Comme le décrit Engel (2009), ces versions peuvent être catégorisées en fonction de deux axes : (i) la notion sur laquelle ces facteurs pratiques empiètent (connaissance, justification, etc.) et (ii) le degré d'empiètement.

déterminer si le sujet est en position de savoir *p* ou non. Ainsi nier le purisme revient donc à admettre que les facteurs pratiques jouent un rôle déterminant dans celui de définir ce qu'est la connaissance.

2. Pragmatisme

Puisque la question à laquelle nous voulons répondre est celle de savoir si l'empiètement pragmatique représente une forme de pragmatisme, il nous faut maintenant nous tourner vers le *pragmatisme*.

Le terme « pragmatisme » peut évidemment se référer à plusieurs choses, comme la philosophie de Peirce, James ou Dewey, mais il semble que Engel (2009) ait quelque chose de précis en tête lorsqu'il écrit que « [l'empiètement pragmatique] ressemble à une forme de pragmatisme » puisqu'il ajoute que :

« [le pragmatisme est] la thèse selon laquelle les raisons épistémiques et les justifications – telles que nos raisons de croire qu'une croyance est vraie ou bien confirmé – soit sont déterminées, soit peuvent être outrepassées par des raisons ou des justifications pratiques ou prudentielles. » (Engel, 2009)

Défini ainsi, le pragmatisme est une thèse à propos des *raisons de croire* et la justification, c'est-à-dire une thèse à propos de ce que l'on devrait croire : c'est la thèse selon laquelle il est permis, voire requis, de croire sur la base de raisons pratiques. Le pragmatisme s'oppose ici à *l'évidentialisme*, selon lequel « les seules raisons valables de croire sont des raisons épistémiques », c'est-à-dire les données ou informations soutenant la vérité d'une croyance, des éléments tendant à prouver que la croyance est vraie (Engel 2001, p.7). Pour reprendre l'exemple utilisé précédemment, selon l'évidentialisme, Jeanne ne serait justifiée à croire que le train part à 16h34 seulement si Jeanne forme sa croyance sur la base de données suffisantes et cela indépendamment des conséquences pratiques de sa croyance. L'évidentialisme est de loin la position dominante en épistémologie, il en existe aussi plusieurs versions parmi lesquelles celles de Clifford (1877) mais aussi celles de Chisolm (1957), Adler (2002), Conee & Feldman (2004) et Shah (2006).⁷ Nous commencerons notre discussion à partir des définitions suivantes :

« [L']évidentialisme [est la thèse] selon laquelle les seules raisons valables de croire sont des raisons épistémiques, ou des preuves concluantes » (Engel 2001)

7 Ils défendent un évidentialisme dit épistémique d'après lequel croire sur la base de données insuffisantes constitue une erreur épistémique.

« L'évidentialisme [...] (dans les grandes lignes) dit qu'il est rationnel pour S de croire P seulement si P est soutenu par les données que possède S » (Rinard 2017)

Le pragmatisme est la négation de l'évidentialisme, c'est l'idée selon laquelle les raisons épistémiques ne sont pas les seules raisons de croire, et que par conséquent, il est *au moins* parfois permis de croire pour des raisons pratiques. Parmi ces pragmatistes l'on trouve évidemment James (1896), Rinard (2015, 2017, à paraître) et Reisner (2009).

« Le pragmatisme [est] la thèse selon laquelle les raisons de croire sont des raisons pratiques, ou les raisons fondées sur ce qui serait bien de croire » (Reisner 2008)

« Les pragmatistes à propos des raisons de croire défendent l'idée selon laquelle les considérations non-épistémiques – prudentielles ou morales – peuvent être des raisons normatives de croire » (Rinard, à paraître)

Si l'évidentialisme est faux, cela peut donc au moins vouloir dire deux choses : (i) soit que les raisons de croire sont parfois pratiques, (ii) soit qu'elles le sont nécessairement. Rinard par exemple, défend cette seconde version du pragmatisme, sous le label de « non-exceptionnalisme » (2017). Selon elle, la rationalité des croyances est déterminée par le même type de raisons qui détermine n'importe quel autre état (tel que l'état de porter un manteau s'il fait froid, ou celui de chanter sous la douche), c'est-à-dire par des raisons pratiques. Elle explique ainsi que les raisons épistémiques justifient souvent nos croyances uniquement en vertu du fait que, la plupart du temps, croire ce qui est vrai coïncide simplement avec avoir une croyance dont l'utilité est maximale, qui constitue un moyen efficace d'atteindre ses buts, etc. Selon cette thèse, croire en l'existence d'une vie après la mort par exemple, sans réelles preuves qu'elle existe peut donc être rationnel si, et seulement si, tenir cette croyance est une bonne chose, pratiquement parlant.⁸

Lorsque Engel parle de pragmatisme, ce qu'il semble avoir à l'esprit est une de ces versions – (i) ou (ii) – du pragmatisme puisqu'il dit que les « les raisons épistémiques [...] sont *soit déterminées, soit qu'elles peuvent être outrepassées* par des raisons ou des justifications pratiques ou prudentielles » (*mon soulignement*).

8 Dans « No Exception for Belief » (2017), Rinard ne s'engage pas en faveur d'une théorie particulière de ce qui détermine la rationalité des états. Son argument est plutôt le suivant : ce qui détermine la rationalité des états en général (quelle que soit la théorie de la rationalité pratique que vous préféreriez) détermine aussi la rationalité des croyances. En ce sens, les croyances ne font pas cas d'exception et leur rationalité n'est pas déterminée par des raisons épistémiques, mais par des raisons pratiques, comme tous les autres états.

Dans la dernière section de cet article, nous discuterons donc l'assertion de Engel selon laquelle l'empiètement pragmatique est pragmatiste au sens présenté dans les débats sur l'éthique des croyances. Ainsi que nous le verrons, il ne va pas de soi que son affirmation soit correcte.

3. Pragmatiste ou évidentialiste ?

A la question « l'empiètement pragmatique est-il une forme de pragmatisme ? » la réponse facile est qu'il ne l'est pas. Si l'on se rapporte aux définitions du pragmatisme présentées plus haut, l'empiètement pragmatique n'est pas une forme de pragmatisme car il n'est ni défendu, ni impliqué, par celui-ci qu'il soit rationnel de croire une proposition sur la base de raisons pratiques. Cependant, on comprend aussi la réticence de certains, dont Engel, à vouloir qualifier l'empiètement pragmatique de thèse évidentialiste étant donné le rôle central qu'y jouent les considérations pratiques. En effet, l'évidentialisme classique – si on le définit comme la thèse selon laquelle nos croyances ne sont rationnelles que si elles dépendent entièrement des données que possède S – ne semble pas être compatible avec la thèse selon laquelle les facteurs pratiques puissent jouer un quelconque rôle dans la formation de connaissances.

Néanmoins, avant d'en tirer une conclusion finale, faut-il encore comprendre le rôle précis que jouent ces considérations pratiques dans les thèses d'empiètement pragmatique, car comme l'écrit Schroeder (2012) « il est extrêmement curieux que les facteurs pratiques puissent influencer la connaissance » de manière à partiellement déterminer si un sujet est oui ou non en position de savoir quelque chose.

Dans son article « Stakes, Withholding, and Pragmatic Encroachment on Knowledge » (2012) Schroeder propose l'idée suivante : le phénomène d'empiètement pragmatique, soit le fait que certains facteurs pratiques semblent affecter la position épistémique d'un sujet, n'est plausible que si l'on comprend ce phénomène comme *un empiètement sur la rationalité* de la croyance plutôt que comme un empiètement direct sur la connaissance. S'il y a empiètement pragmatique sur la connaissance, nous dit Schroeder, c'est uniquement parce qu'il y a empiètement pragmatique *sur la croyance rationnelle* – la rationalité épistémique étant nécessaire pour la connaissance, la première affecte donc la seconde. Lorsque les enjeux pratiques sont élevés, le sujet n'est pas en position de former une croyance rationnelle avec la même quantité d'évidence qui serait requise si ces enjeux étaient plus bas : si l'on échoue à savoir que le train pour Paris s'arrête à Strasbourg

dans le cas 2, c'est parce qu'il ne serait pas rationnel de former ou maintenir la même croyance dans ce cas, lorsque les enjeux sont plus élevés.

Comment ces facteurs pratiques pourraient-ils affecter la rationalité des croyances sans adhérer pour autant à une thèse pragmatiste ? L'idée est la suivante. Nous ne pouvons concevoir nos pratiques doxastiques (le fait de croire que quelque chose est vrai, de croire qu'il est faux, ou de suspendre sa croyance à ce propos) isolément de risques pratiques qui y sont liés. Lorsque nous formons des croyances, étant donné notre but de former des croyances *vraies*, nous courrons deux risques : le premier est de former des croyances fausses, le second est de manquer de former des croyances vraies (James 1896, Hookway 1990). C'est ce que Schroeder appelle les erreurs de type-1 et de type-2. L'erreur de type-1 est l'erreur qui consiste à former une croyance fausse alors que l'erreur de type-2 est l'erreur qui consiste à suspendre sa croyance au détriment de former une croyance vraie. Ces types d'erreurs sont liés à des coûts pratiques : les coûts potentiels résultant de la formation d'une croyance fausse ou les coûts potentiels de ne pouvoir agir en fonction d'une croyance vraie. Les raisons de suspendre une croyance, nous dit Schroeder, sont le résultat d'une prépondérance des coûts de type-1 sur les coûts de type-2. Si, comme dans le cas 2, les coûts de former une croyance fausse et d'ainsi manquer à son rendez-vous, sont plus élevés que les coûts de ne pas former une croyance, alors le sujet a une raison de ne pas former cette croyance et de suspendre son jugement. Dans les cas à enjeux élevés que nous avons vus précédemment, les sujets ont donc tendance à suspendre leur croyance précisément parce qu'il serait irrationnel de les maintenir. Il leur faudrait posséder plus de données en faveur de la vérité de cette proposition pour que leurs croyances soient rationnelles dans leur contexte pratique. Ces risques pratiques ne constituent pas, selon Schroeder, des raisons de croire, mais déterminent plutôt la quantité de données requises à la formation d'une croyance rationnelle.

On retrouve une idée similaire dans ce qu'on appelle « la cognition adaptative » (« adaptive cognition »). Nagel (2008, 2010) mais aussi Gerken (2017) par exemple, se réfèrent à des mécanismes psychologiques comparables pour expliquer les phénomènes similaires à ceux décrits par l'empirisme pragmatique. Selon le modèle de la cognition adaptative, « les agents adaptent leurs efforts cognitifs à leur représentation des facteurs pratiques pertinents » (Gerken 2017). Cette adaptation se fait à deux niveaux : (i) le premier est que les ressources que le sujet sera enclin à déployer pour une tâche cognitive donnée (c'est-à-dire la quantité de temps, d'énergie, etc.) dépendra des enjeux de

la situation, et (ii) le second est que la quantité d'information requise avant de former une croyance ou de la rejeter dépendra des facteurs pratiques, tels que les enjeux liés à la situation. En d'autres termes, selon ce modèle, lorsque les enjeux sont élevés, les sujets ont à la fois tendance à employer une plus grande partie de leurs ressources cognitives, à utiliser un mode de pensée plus coûteux en termes d'effort, ou à investir plus de temps à amasser des informations pertinentes, mais aussi à ne pas former de croyance avant que la quantité d'évidence en faveur de p atteigne un certain seuil. Une plus grande quantité d'évidence sera donc requise afin qu'un sujet forme une croyance dans les cas à enjeux élevés. Il s'agit donc, ici encore, d'un mécanisme qui permet de minimiser la possibilité de former des croyances coûteuses : le plus on investit de ressources cognitives, le plus on exige de données avant de former une croyance, le plus on minimise la possibilité de faire une erreur.

Selon cette interprétation de l'empiètement pragmatique, les facteurs pratiques ne constitueraient donc pas des *raisons* à part entière *de croire*, mais détermineraient la *quantité de données nécessaires* à la formation d'une croyance. Cette suggestion a plusieurs mérites, l'une d'elles étant que l'évidentialisme classique fait précisément face à ce défi : il nous dicte de former nos croyances uniquement sur la base des données, mais ne nous indique pas ce qui détermine la quantité de données suffisante pour former une croyance rationnelle. Ce problème est d'ailleurs bien connu des évidentialistes sous le nom de « problème des seuils » (« threshold problem », voir Booth, 2007 et Owens, 2002), car si l'évidentialisme nous prescrit de ne croire que sur la base de données suffisantes, il reste au demeurant à savoir comment déterminer quelle quantité de données compte comme suffisante.

L'explication en termes de coûts pratiques ainsi que le modèle de cognition adaptative permettent donc, la première de façon normative, et la seconde de manière plus psychologisante, d'expliquer comment certains facteurs pratiques tels que les enjeux influencent nos formations de croyances, résultant dans le phénomène décrit par les défenseurs de l'empiètement pragmatique. Ils expliquent comment les facteurs pratiques jouent un rôle dans le fait de déterminer ce qui compte comme évidence *suffisante* pour former une croyance. Selon ces explications, les facteurs pratiques influenceraient donc la quantité, ou le *seuil de données* requises pour être en position de former une croyance rationnelle.⁹

9 On retrouve une version similaire de cette thèse sous le nom de « pragmatisme doxastique » (« doxastic pragmatism » Gao 2019. Le pragmatisme doxastique est la thèse selon laquelle certains facteurs pratiques – tels que les enjeux pratiques – ont un effet systématique sur la formation des croyances qui peut être

Si l'on comprend ainsi la manière dont les facteurs pratiques influenceraient la rationalité épistémique, on se retrouve bien loin des thèses pragmatistes à propos des raisons de croire. On peut alors distinguer entre :

Le pragmatisme des raisons

Les raisons de croire sont nécessairement, ou peuvent être, des raisons pratiques

Le pragmatisme des seuils

Le niveau de données requis pour former une croyance varie relativement aux facteurs pratiques

Cette distinction nous permet de souligner le point crucial de désaccord entre l'empiètement pragmatique et le pragmatisme des raisons. Alors que selon Rinard (2015, 2017, à paraître) ou Reisner (2009), les raisons pratiques sont des parfaitement bonnes raisons de croire – c'est-à-dire, de former une croyance fondée sur une raison pratique – le pragmatisme des seuils ne s'engage pas dans cette direction. Autrement dit, les thèses de l'empiètement pragmatique et le pragmatisme des raisons sont complètement indépendantes l'une de l'autre.¹⁰ Le pragmatisme des seuils ainsi que l'empiètement pragmatique sont-ils donc des thèses pragmatistes ou évidentialistes ? Malgré le rôle central des facteurs pratiques au sein de ces thèses, on ne peut pas conclure, comme semble le penser Engel, que l'empiètement pragmatique est une thèse pragmatiste au sens du pragmatisme des raisons puisque :

1. Les raisons pratiques ne sont jamais présentées comme des raisons de croire¹¹
2. Une croyance que *p* n'est rationnelle que si elle est soutenue par des données en faveur de *p*

Lorsque Engel (2009) mentionne le pragmatisme en disant qu'il s'agit de « la thèse selon laquelle [...] nos raisons de croire qu'une croyance est vraie ou bien confirmée – soit sont déterminées, soit peuvent être outrepassées par des raisons ou des justifications pratiques » il semblerait qu'il se réfère davantage au pragmatisme des raisons, qu'à celui des seuils. Or c'est ce dernier, et non le premier, qui est impliqué par les versions d'empiètement pragmatiques qui ont été discutées ici.¹²

compris sous la forme d'un seuil de formation de croyances (Weatherson 2005, Bach 2008, 2010, Ganson 2008, Nagel 2008, 2010).

10 Pour une discussion des relations entre ces thèses, voir Vollet (2017).

11 Même Schroeder (2012) ne compte comme raisons pratiques, que les raisons de *suspendre* les croyances, jamais comme raison à part entière de *former* une croyance.

Conclusion

J'ai ici évalué l'assertion de Engel selon laquelle « [l'empiètement pragmatique] ressemble à une forme de pragmatisme, bien qu'il ne soit pas clair en quel sens cette thèse ressemble aux formes plus traditionnelles de pragmatisme » (Engel 2009). J'ai montré que bien que Engel ait évidemment raison à propos du fait que l'empiètement pragmatique offre un rôle prépondérant aux considérations pratiques, il n'est pas clair que les formes d'empiètement pragmatique auxquelles Engel se réfère ne ressemblent plus au pragmatisme qu'à l'évidentialisme : quand il en vient à l'éthique des croyances, les défenseurs de l'empiètement pragmatique ne sont pas forcés d'accepter le pragmatisme des raisons.

Références

- Adler, J., « Belief's own ethics », Cambridge, MA, Bradford/MIT, 2002.
- Bach, K., « Applying Pragmatics to Epistemology », in *Philosophical Issues*, vol. 18, n°1, 2008, p. 68–88.
- Bach, K., «The Emperor's New "Knows"» in Preyer, G., Peter, G. (Eds.), *Contextualism in Philosophy: Knowledge, Meaning, and Truth*, Oxford University Press, 2005, p. 51–89.
- Bach, K., « Knowledge in and out of Context », in J. Keim Campbell, M. O'Rourke, & H. S. Silverstein (éd), *Knowledge and Skepticism*, MA, MIT Press, 2010, p. 105-136.
- Chisholm, R. M., « Epistemic Statements and the Ethics of Belief », in *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 16, n°4, 1956, p. 447–460.
- Chisolm, R., *Perceiving: a philosophical study*, Ithaca, NY, Cornell, 1957.
- Clifford, W.K., « The Ethics of Belief », in T. Madigan (éd.), *The ethics of belief and other essays*, Amherst, MA, Prometheus, 1877, p. 70-96.
- Cohen, S., « Contextualism, Skepticism, and The Structure of Reasons », in *Philosophical Perspectives*, vol. 13, n°13, 1999, p. 57–89.
- Conee, E. & Feldman, R., *Evidentialism : Essays in epistemology*, Oxford, Clarendon Press, 2004.

12 Je tiens à noter que l'étiquette « empiètement pragmatique » s'applique, et pourrait s'appliquer, à une large famille de théories. Je ne tente pas de mettre en avant l'idée qu'aucune version d'empiètement pragmatique, existante ou possible, ne pourrait à la fois rejeter le purisme et défendre le pragmatisme des raisons. Mon point est plutôt qu'il n'est pas nécessaire que le rejet du purisme implique l'endossement du pragmatisme des raisons, et qui plus est, selon la caractérisation qu'en fait Engel, et les versions de ces thèses auxquelles il se réfère, rien ne permet de conclure qu'il s'agit d'une thèse qui embrasse le pragmatisme des raisons.

- DeRose, K., « Contextualism and Knowledge Attributions », in *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 52, n°4, 1992, p. 913–929.
- Engel, P., « Pragmatic Encroachment and Epistemic Value », in A. Haddock, A. Millar, & D. Pritchard (ed.), *Epistemic Value*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- Engel, P., « Sommes-nous responsables de nos croyances ? », in Y. Michaud (dir.), *Qu'est-ce que la culture ?*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 429-439.
- Fantl, J., McGrath, M., « Evidence, Pragmatics, and Justification », in *Philosophical Review*, vol. 11, n° 1, 2002, p. 67–94.
- Fantl, J., McGrath, M., « On pragmatic Encroachment in Epistemology », in *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 75, n°3, 2007, p. 558–589.
- Ganson, D., « Evidentialism and Pragmatic Constraint on Outright Belief », in *Philosophical Studies*, vol. 139, 2008, p. 441-458.
- Gao, J., « Credal pragmatism », in *Philosophical Studies*, vol. 176, n°6, 2019, p. 1595-1617.
- Gerken, M., *On folk epistemology: How we think and talk about knowledge*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
- Hawthorne, J., *Knowledge and lotteries*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- Hookway, C., *Scepticism*, London, Routledge, 1990.
- James, W., *The Will to Believe: and Other Essays in Popular Philosophy*, New York, Longmans, 1896.
- Kvanvig, J., « Pragmatic Aspects of Knowledge? », article de blog du 12 Juin 2004, tiré de Shah, N., « How Truth Governs Belief », vol. 112, n°4, 2003, p. 447-482.
- Nagel, J., « Knowledge Ascriptions and the Psychological Consequences of Changing Stakes », in *Australasian Journal of Philosophy*, vol. 86, 2008, p. 279–294.
- Nagel, J., « Epistemic Anxiety and Adaptive Invariantism », in *Philosophical Perspectives*, vol. 24, 2010, p. 407–435.
- Rinard, S., « Against the New Evidentialists », in *Philosophical Issues*, vol. 25, n°1, 2015, p. 208-223.
- Rinard, S., « No Exception for Belief », in *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 94, n°1, 2017, p. 121-143.
- Rinard, S., « Believing for Practical Reasons », *Noûs*, forthcoming.
- Reisner, A., « Weighing Pragmatic and Evidential Reasons for Belief », in *Philosophical Studies*, vol. 138, 2008, p. 7–27.

- Reisner, A., « The Possibility of Pragmatic Reasons for Belief and the Wrong Kind of Reasons Problem », in *Philosophical Studies*, vol. 145, 2009, p.257–272.
- Schroeder, M., « Stakes, Withholding, and Pragmatic Encroachment on Knowledge », in *Philosophical Studies*, vol. 160, n°2, 2012, p. 265–285.
- Shah, N., « A New Argument for Evidentialism », in *Philosophical Quarterly*, vol. 56, 2006, p. 481–498.
- Stanley, J., *Knowledge and Practical Interests*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- Vollet, J.H., *Knowledge, Certainty, and Practical Factors*, Thèse de Doctorat ès Lettres, Genève, Université de Genève, 2017.
- Weatherson, B., « Can We Do without Pragmatic Encroachment? », in *Philosophical Perspectives*, vol. 19, n°1, 2005, p. 417–443.